



Jugement d'affaire familial

Par **sigel**, le **04/07/2010** à **11:48**

Bonjour,

comment me faire aider suite a une conclusion d'enquete sociale ordonner par un juge aux affaires familiales?

Je me trouve en désaccord avec ce rapport sachant qu'il s'agit d'une garde provisoire de mon fils agée de 1ans et 2mois seulement.

J'ai un deuxieme jugement le 2 septembre 2010 et il s'agit la de statuer définitivement sur l'enfant sachant que le pere est violent (séparation violence conjugal) et fume du sheet devant l'enfant

je suis malheureusement sans preuve, mais aussi témoins ne peuvent témoigner cause du fait k'il sont mineurs et ke les parents ne veulent point savoir, merci de votre aide, cdt.